



## Urgence pour le nouveau maire de trouver une solution à la trop grande exposition des Landernéens aux champs électromagnétiques émis par 18 sites au niveau de la ville même !

Le 27 mars 2008

En une décennie, le paysage électromagnétique français a été foncièrement modifié par l'apparition de la téléphonie mobile : aujourd'hui, plusieurs dizaines de milliers d'antennes relais sont disséminées dans le paysage et assurent les communications de plus de 40 millions de téléphones portables.

Ces antennes situées sur des pylônes, des bâtiments, de faux arbres,... et les téléphones portables émettent des champs électromagnétiques à hautes fréquences, aussi appelés « micro ondes » ou « ondes pulsées ».

La loi en vigueur aujourd'hui, en matière d'exposition du public à ces ondes, s'est appuyée sur les recommandations de 1998 de la Commission Internationale de Protection contre les Rayonnements Non Ionisants (CIPRNI) qui sont assises sur les seuls effets établis par certaines données scientifiques de l'époque, les effets thermiques (réchauffement des tissus humains) pour une exposition de 6 minutes seulement.

En 10 ans, les études visant à évaluer l'incidence éventuelle d'une exposition chronique (antennes relais) ou chronique et aiguë (téléphones portables) aux micro-ondes issues de la téléphonie mobile se sont multipliées.

Les résultats qui nous parviennent au fil des ans ne sont pas de nature à nous rassurer :

Les résultats d'un rapport gouvernemental hollandais TNO (2003) met en relief, pour des sujets soumis à des émissions de radiofréquences de type antennes relais (GSM 900 MHz – DCS 1800 MHz – UMTS 2100 MHz), des troubles biologiques : **modifications globale du bien être, de l'attention visuelle, du temps de réaction, du sentiment d'hostilité, de la mémorisation...**

Les résultats du programme de recherche européen REFLEX (2005), 12 équipes de recherche dans 7 pays d'Europe, confirment des effets des ondes de téléphones mobiles sur **la structure de l'ADN**.

L'AFSSET (agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail) mentionne dans un de ses rapports (2005) la **porosité de la barrière hématoencéphalique** (sang/cerveau) qui filtre, pour protéger le cerveau, l'entrée des molécules circulant dans le sang chez des sujet exposés aux micro ondes.

Le ministère de la santé a publié une plaquette (2007) à l'attention des utilisateurs de téléphones portables prodigant quelques conseils pratiques : **éviter de téléphoner en se déplaçant, être vigilant dans les zones de mauvaise réception, conseiller à un enfant un usage modéré**, etc.

Le rapport Bioinitiative (septembre 2007) passe en revue 1500 travaux publiés et signale **les effets génétiques, les effets génotoxiques, les effets sur les protéines du stress, les effets sur la fonction immunitaire, les effets sur la neurologie et le comportement, les effets sur la production de la mélatonine, le développement de tumeurs** sous l'influence des Champs électromagnétiques.

Dernièrement (janvier 2008) selon une étude israélienne menée dans 16 pays, **l'utilisation régulière d'un téléphone cellulaire augmente le risque d'une personne de développer une tumeur de la glande parotide** (la plus volumineuse des glandes salivaires) d'environ 50%. La recherche était financée par l'Association internationale contre le cancer dans le cadre d'un projet de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et est publiée dans la revue American Journal of Epidemiology.

Au-delà de la recherche, il y a le terrain :

L'étude en situation du professeur Santini (2002), établit une corrélation entre **troubles biologiques ressentis par les riverains d'antennes** et la distance qui les sépare des émetteurs.

St cyr l'école (Yvelines- 2003), Ruitz (Pas de calais- 2005), Lyon (2008) sont trois sites **où des cas de cancers** ont été observés chez des enfants fréquentant des écoles à proximité desquelles étaient implantés des émetteurs de téléphonie mobile. Ces derniers avaient été désactivés par la suite.

Une étude, rendu publique récemment (2008) , a été conduite sous la direction du Docteur Guerd OBERFELD en Autriche et confirme **une augmentation significative du risque de cancers pour les riverains d'antennes-relais** de téléphonie mobile.

**Des témoignages de riverains d'antennes** se multiplient : insomnies, irritabilité, etc. sont au premier plan des effets immédiats ressentis par ces personnes là dès lors qu'une antenne est mise en service à proximité de leur habitation.

Après la lecture de la littérature scientifique abondante aujourd'hui et des témoignages de riverains d'antennes et des utilisateurs de téléphone portables il ne fait nul doute à nos yeux que la nocivité des micro-ondes relatés à de multiples reprises doit faire l'objet d'une attention particulière !

Aussi plusieurs députés de tous bords ont déposé une proposition de loi, au mois de décembre 2007, visant à réduire le seuil d'exposition du public aux champs électromagnétiques hautes fréquences à 0.6V /m (contre 70 fois plus aujourd'hui pour le GSM 900 MHz par exemple)

Nombreux sont les maires qui ont choisi d'implanter ou de déplacer les antennes relais à plus de 300 mètres des habitations adoptant ainsi le principe de précaution.

Si chacun d'entre nous peut limiter ou supprimer son exposition aux micro-ondes émises par le téléphone portable par choix, il en est tout autrement concernant les antennes relais. Elles sont souvent implantées sans réelle concertation avec les riverains et exposent ces derniers 24h sur 24 à leurs émissions dans leur intimité c'est-à-dire dans leur habitation.

A LANDERNEAU même, le panorama électromagnétique haute fréquence est diffus. En effet, 18 sites émettent des radiofréquences ! Et nous nous étonnons que le Plan Local d' Urbanisme (PLU) n'ait pas permis de regrouper les différentes sources électromagnétiques sur des sites limitant l'exposition des Landernéens aux hautes fréquences.

Quatre sites nous apparaissent aujourd'hui comme particulièrement préoccupants :

Route de Quimper : antenne relais de téléphonie mobile implantée dans une « cuvette » au milieu des habitations.

Kergreis : antennes relais de téléphonie mobile et faisceau hertzien situés sur des immeubles même !! Un organisme officiel tel que l'AFSSET, préconise de ne pas implanter des antennes dans des zones sensibles : des habitations hébergeant des êtres humains et notamment des enfants ne doivent-elles pas être considérées comme des zones sensibles ?!

Bel Air : Télévision, Radio et réseau privé se côtoient sur un pylône entouré de toutes parts d'habitations.

Penhoat : pylône portant des antennes de téléphonie mobile autour duquel des lotissements sont en construction !!

Nous demandons à notre nouveau maire, de mettre en oeuvre une solution globale et durable au problème des champs électromagnétiques HF et plus particulièrement aux ondes pulsées émises par la téléphonie mobile qui continuent leur progression aujourd'hui sur la commune (Penhoat : accord ANFR pour l'UMTS, Mescoat : accord ANFR pour la FM,etc.). Nous sommes prêts à apporter notre aide et notre expérience sur le sujet.

Association, « LES RIVERAINS DE L'ELORN »

[Riverains.elorn@voila.fr](mailto:Riverains.elorn@voila.fr)

<http://riverainsdelelorn.vox.com/>

42 rue Théodore Botrel, 29800 LANDERNEAU

Tel : 0298853411